

délibérations. Ses observations sur le sujet m'ont intéressé et j'ai eu plaisir à constater qu'il était au moins prêt à tenter l'expérience. Je ne connais pas d'assemblée législative au monde sauf l'assemblée législative de l'Australie—mais je ne prétends pas avoir une connaissance très approfondie de la question—où les délibérations sont radiodiffusées.

Une voix: Et les Nations Unies!

Le très hon. M. Pearson: Oui, les Nations Unies et peut-être la Nouvelle-Zélande. J'ai parlé à sir Robert Menzies de l'expérience faite en Australie et je dois dire qu'il m'a donné quelques détails intéressants sur certaines conséquences auxquelles les auteurs de la tentative n'avaient pas songé. On m'apprend que la France télévisé une partie de ses délibérations.

Certaines séances des Nations Unies sont télévisées. Je le sais par expérience tout comme mon très honorable ami. Alors que j'étais président de l'Assemblée générale, des caméras de télévision se posaient sur celui-ci ou celui-là, dans l'auditoire, et très souvent restaient braqués sur le président quand ils ne trouvaient personne de plus intéressant. Je me rappelle avoir reçu une volumineuse correspondance de diverses régions des États-Unis. On me demandait d'abandonner mon air d'ennui juvénile et de laisser croire que je présidais vraiment les délibérations. Je me rappelle aussi qu'il y avait, dans le salon, des appareils de télévision qui permettaient aux délégués de voir ce qui se passait à l'Assemblée, de sorte qu'ils pouvaient se hâter d'y revenir s'ils le désiraient. Un jour que je crayonnais, comme je le fais souvent, l'un de nos délégués m'envoya une note me disant de m'en tenir aux figures géométriques vu que la caméra de télévision était braquée sur ma main. Je ne saurais donc dire, monsieur l'Orateur, ce que donnerait la télédiffusion de nos séances. Il faudrait sans doute s'en tenir à certaines périodes déterminées. Je ne crois pas que nous pourrions trouver un commanditaire pour toute la journée et la soirée.

Le très hon. M. Diefenbaker: La Société Radio-Canada n'exigerait aucun commanditaire; elle jugerait l'émission éducative.

Le très hon. M. Pearson: Mon honorable ami dit que la Société Radio-Canada n'exigerait aucun commanditaire, l'émission étant jugée éducative. Cela pourrait être en quelque sorte une édition augmentée de l'émission «Les Affaires de l'État». Si nous avions deux heures à la télévision, j' imagine quels propos nous entendrions au sujet de l'attribution du temps. Les honorables députés parlent de

[Le très hon. M. Pearson.]

l'attribution du temps des débats. Que faudrait-il faire alors pour plaire à tous les groupes et à tous les députés si nous voulions attribuer le temps de télévision de façon juste et équitable? Songez aux conséquences de notre propre apparence. Il nous faudrait être très prudents.

Une voix: Remettez-vous-en à Max Ferguson.

Le très hon. M. Pearson: Quoi qu'il en soit, c'est une idée fort intéressante. Les leaders de la Chambre pourraient peut-être se consulter et décider si, oui ou non, il y a lieu d'étudier la chose plus à fond.

Une voix: Il est cinq heures.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, on m'apprend qu'il est cinq heures.

L'hon. M. Churchill: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La Chambre consent-elle à l'unanimité à laisser le premier ministre continuer?

Des voix: Entendu.

Le très hon. M. Pearson: Je remercie la Chambre de son obligeance et je vais essayer de ne pas en abuser.

Les modifications au Règlement et à la procédure que nous proposons ne sont évidemment qu'un moyen d'atteindre un objectif. Comme je l'ai dit, l'objectif, c'est la conduite plus efficace de nos travaux, le fonctionnement satisfaisant de notre régime. Les changements proposés, monsieur l'Orateur, n'ont rien de neuf. Comme je l'ai dit déjà au cours du présent débat, ils sont le fruit d'un travail très ardu de la part de tous les partis. La plupart des propositions découlent du travail d'un comité composé de membres de tous les partis. Nous avons groupé ces propositions dans deux résolutions et les avons présentées à la Chambre parce que le gouvernement a jugé qu'il avait le devoir d'assumer cette responsabilité. J'ai dit à l'époque qu'il ne s'agissait pas d'imposer à tout prix notre volonté. Je crois que nous avons depuis amplement confirmé cette déclaration, car le gouvernement a accepté un grand nombre de changements aux propositions soumises. A mon avis, ces changements ont sûrement amélioré la résolution initiale. En tout cas, ils ont rallié un plus grand nombre de suffrages aux changements et c'est très important quand les institutions parlementaires sont en cause.

Me permettra-t-on de rappeler ici ces changements? Les voici: exempter de l'ordre de répartition du temps les crédits supplémentaires présentés après l'approbation du budget principal ainsi que les derniers crédits supplé-